

EMPLOYE

DE VENTE SPECIALISE

OPTION A: PRODUITS ALIMENTAIRES



En point de vente spécialisé, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client.

Il présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle.

Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et, le cas échéant, à l'expédition.

Objectifs de formation

Réception des produits et mise en état de conservation

- *Contrôle quantitatif et qualitatif*
- *Rangement et approvisionnement du point de vente*

Suivi marchand des familles de produits alimentaires

- *Mise en rayon - vitrine*
- *Mise en valeur des produits - étiquetage*
- *Respect des règles d'hygiène*

Vente

- *Accueil du client*
- *Ecoute et recherche des besoins*
- *Argumentation*
- *Réalisation de ventes additionnelles et d'opérations complémentaires*
- *Encaissement - Prise de congé*

Accompagnement de la vente

- *Information du client*
- *Proposition de services*
- *Mise à jour du fichier client*



Conditions d'admission

La formation se prépare en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Employé de vente spécialisé option produits alimentaires est accessible aux jeunes étant âgés de 16 ans (ou 15 ans et issu de 3ème).

Les candidats au CAP Employé de vente spécialisé option produits alimentaires devront passer un **test de positionnement** avant de signer le contrat d'apprentissage.

Attention, l'admission n'est définitive qu'après avoir signé un contrat d'apprentissage

Modalités d'alternance

La formation à l'IFP 43 s'étend de septembre à début juillet.

Le rythme d'alternance est d'une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise.

La durée initiale de la formation est de 24 mois.

Débouchés

Plusieurs possibilités s'offrent aux titulaire du CAP Employé de vente spécialisé option produits alimentaires:

- *Accès direct à l'emploi*
 - ◆ *A l'issue de la formation*
 - Vendeur*
 - ◆ *A moyen terme :*
 - Responsable de rayon*
- *Poursuite d'étude*
 - ◆ *Bac Professionel Commerce*

Règlement d'examen

Les épreuves se passent en examen ponctuel.

EP1 - Pratique de la vente et des services liés
EP1 - Prévention Santé Environnement

EP2 - Travaux professionnels liés au suivi des produits alimentaires et à l'hygiène

EG1 - Français, Histoire-Géographie et Education Civique

EG2 - Mathématiques et Sciences physiques et chimiques

EG3 - Education physique et sportive

EF - Langue vivante étrangère

Plus d'information

www.ifp43.fr



Institut de Formation Professionnelle 43

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Haute-Loire

Les Yssets 43370 Bains - Tél. : 04 71 57 98 00

Fax : 04 71 57 53 06 - contact@ifp43.fr

